



DÉCISION n° DG-S/IG 2024-07

25 JUIN 2024

Valérie Metrich-Hecquet, Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu l'instruction n° 24-G-160 du 28 mars 2024 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment l'organisation et les missions de la direction des affaires juridiques,

Vu la résolution du Conseil d'administration n° 2024-08 du 20 juin 2024 portant sur les délégations consenties par le Conseil d'administration en matière juridique et financière ;

Décide :

La décision DG-S/IG 2024-04 du 1^{er} janvier 2024 donnant délégation de signature à Monsieur **Claude Jaillet** est abrogée à compter du 20 juin 2024.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet (www.onf.fr).

Valérie Metrich-Hecquet